

## 6 Aveux du Ministère de l'environnement lors du procès Technoparc

1. Le ministre de l'Environnement n'a jamais refusé une demande d'un promoteur pour un certificat d'autorisation.
2. L'objectif du ministre est d'aider les promoteurs à obtenir leurs certificats d'autorisation.
3. Si le ministre ne reçoit pas toutes les études applicables d'un promoteur, il accepte son engagement de les fournir. Cependant, aucun suivi n'est fait par le ministre sur cet engagement. C'est un autre bureau qui est chargé du suivi.
4. Les transferts de certificats d'autorisation d'un promoteur à un autre ou à une ville sont une formalité. Aucune vérification sérieuse n'est effectuée sur le nouveau promoteur.
5. Jusqu'en 2017-2018, toutes les informations, études et analyses ont été gardées confidentielles. Pire encore, en passant par la « Commission d'accès à l'information du Québec », le Ministre émet des documents (certificats d'autorisation) cachant des informations clés, telles que les dimensions du terrain à transformer, etc.
6. Même si le ministre sait (ou devrait savoir) que l'assèchement d'une zone humide affectera la population d'oiseaux, il n'exige jamais une étude de l'impact de l'assèchement sur la population d'oiseaux.

## 6 Admissions by the Minister of the Environment in the Technoparc injunction

1. All applications for certificates of authorization (CAs) have been granted by the Minister of the Environment.
2. The objective of the Minister is to help promoters to obtain their CAs.
3. If the Minister does not receive all applicable studies from promoters, the Minister accepts undertakings to do so. However, no follow up is done by the Minister on the undertaking. It another office that's in charge of follow up.
4. Transfers of CA from one promoter to another or a city is a formality. No meaningful verification is done on the new promoter.
5. Up until 2017-18, all information, studies and analysis were kept confidential. Worse, when going through the "Commission d'accès à l'information du Québec", the Minister would issue documents (CA) hiding key information, dimensions of the land to be transformed, etc.
6. Even though the Minister knows (or should know) that drying up a wetland will affect the bird population, it never requires a study of the impact of drying up on the bird population.